

Foire Aux Questions (FAQ)
à l'attention des parents des élèves scolarisés en province Sud
à compter du 20 avril 2020

Comment mon enfant est-il accueilli en classe après cette période de confinement ?

Un temps d'expression est réalisé de manière individuelle ou par petits groupes. L'objectif est de permettre aux enfants de faire part de leur ressenti par rapport aux semaines vécues en confinement, par la parole, le corps, le dessin, la musique. Dans un cadre bienveillant et d'écoute, l'enseignant multiplie les portes d'entrée afin que chaque enfant puisse trouver un mode d'expression qui lui convienne.

Comment l'école éduque-t-elle mon enfant aux gestes barrière ?

À différents moments de la journée, des temps sont accordés à l'apprentissage puis à l'automatisation des gestes barrière : quand et comment se laver les mains, tousser dans son coude, maintenir la distanciation sociale, utiliser un mouchoir à usage unique, porter un masque si la famille le souhaite. Les enseignants amènent les enfants à prendre conscience de la nécessité des gestes barrière. Ils identifient avec eux la manière de les mettre en œuvre au fil des situations de classe, dans l'école et à l'extérieur de l'école.

Selon l'âge des enfants, les enseignants exploitent la question des gestes barrière sous forme d'affichages, de comptines, de chansons, de productions artistiques.

Comment éviter les regroupements à l'école de plus de 50 personnes comme prescrit par les autorités jusqu'au 4 mai ?

L'école organise son fonctionnement pour tenir compte de la contrainte de distanciation des élèves, notamment en multipliant les temps de récréation et en allongeant le temps de cantine. Toutefois, il faut noter que la restriction de 50 personnes s'applique aux regroupements publics et pas aux regroupements contrôlés dans un cadre professionnel qui peuvent être organisés dans les écoles notamment. Dans les cas où les élèves seraient regroupés en effectifs supérieur à 50, d'autres mesures de protection seraient mise en place (port du masque notamment).

Comment sont prises en compte les activités réalisées lors de la continuité pédagogique ?

Les travaux réalisés lors du confinement ne sont pas pris en compte dans la rédaction des bulletins périodiques. Un retour pourra être fait sur ces exercices par l'enseignant en fonction des situations de classe.

Comment s'organise la reprise des cours durant les quinze premiers jours ?

Les cours reprennent de façon progressive, en alternance, afin de permettre à l'enfant de se réappropriier l'école, de retrouver ses camarades, son enseignant, le rythme de l'école, ses repères d'élève... avec une attention particulière pour chacun. L'école installe un cadre bienveillant et rassurant afin de préparer les élèves à une reprise des apprentissages au terme de la quinzaine et de mesurer le niveau de connaissance des élèves. Sur cette période, le manque d'assiduité ne sera pas pris en compte. A l'issue de la période de reprise progressive, les enseignants continueront de tenir compte des situations particulières de chaque élève pour adapter leur enseignement aux besoins de tous.

Que doit faire mon enfant durant la semaine passée à la maison ?

Au cours de la semaine passée à la maison, les enfants peuvent s'occuper avec des activités proposées par l'enseignant, les parents ou avec des activités ludiques.

Quand est-ce que mon enfant reprendra l'école à temps plein ?

A partir du 4 mai 2020, et sauf indication contraire des autorités, la classe reprendra normalement. Cependant, les sorties scolaires sont annulées jusqu'à nouvel ordre.

Comment mon enfant va-t-il rattraper le retard ?

Un rattrapage progressif des enseignements non dispensés pendant le confinement sera réalisé sur le reste de l'année.